

Aérer ou parfumer?



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la santé publique OFSP

Substances odorantes

Odeurs agréables et odeurs désagréables

Les odeurs sont perçues très différemment: elles seront agréables et relaxantes pour les uns tandis qu'elles elles pourront être désagréables et repoussantes pour les autres. Lorsqu'on respire, le nez envoie des signaux directement dans les régions du cerveau, qui traitent les informations sensorielles et les émotions. Les odeurs peuvent donc influencer l'humeur et le comportement des personnes.



Allergies aux substances odorantes

La diffusion de parfums joue-t-elle un rôle?

Prudence lors de l'utilisation de substances odorantes: nombreuses sont celles qui irritent la peau ou, dans certaines conditions, les voies respiratoires. De plus, certaines d'entre elles, aussi bien synthétiques que naturelles, peuvent causer des allergies. Si c'est le cas, c'est indiqué sur l'étiquette. La large utilisation des substances odorantes dans les cosmétiques, les lessives et les produits de nettoyage pourrait **être à l'origine de l'augmentation des allergies** ces dernières années. Le rôle que pourraient jouer les diffuseurs de parfums dans l'air ambiant n'est pas encore bien défini. Une chose est certaine, les personnes allergiques ou asthmatiques sont plus sensibles aux odeurs que les autres personnes.



Utilisation modérée et ciblée des parfums

Les parfums peuvent aussi incommoder. C'est pourquoi il convient d'**utiliser les substances odorantes et aromatiques pour l'air intérieur de manière ciblée et temporaire par respect d'autrui**. Il est même conseillé d'y renoncer en présence de personnes sensibles ou allergiques. Si des odeurs désagréables surviennent, l'OFSP recommande d'éliminer la source au lieu de les masquer par des substances odorantes. Une simple aération suffit dans la plupart des cas.



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la santé publique OFSP
Unité de direction protection des consommateurs

Informations complémentaires

www.bagchem.ch > Produits chimiques de A à Z >
Huiles essentiels
www.ahaswiss.ch

Adresse bibliographique

© Office fédéral de la santé publique (OFSP)
Editeur: Office fédéral de la santé publique
Date de la publication: novembre 2007

Contact

OFSP, division Produits chimiques,
3003 Berne, ou: bag-chem@bag.admin.ch
N° d'article OFCL: 311.110.f
N° de publication OFSP: 40EXT07016

Utilisation comme substances odorantes

Les huiles essentielles sont des huiles élaborées à partir de plantes ou de parties de plantes, qui ont une odeur caractéristique forte. Le jasmin, la lavande, le bois de rose, l'eucalyptus, l'orange, la citronnelle et le pin sylvestre sont-là quelques-unes des senteurs parmi un éventail très large. En plus de la note principale, elles contiennent d'autres substances odorantes. Beaucoup d'huiles essentielles et substances odorantes peuvent être produites synthétiquement. **Mais, qu'elles soient d'origine synthétique ou naturelle, cela ne fait aucune différence pour la santé humaine.**



Très dangereux pour les enfants

Les huiles parfumées font courir un risque aux enfants: séduits par leur odeur agréable, **parfois fruitée, ils peuvent en effet les boire**. Le principal danger est que l'huile, si elle est avalée ou régurgitée, peut atteindre les poumons et y causer des lésions, voire entraîner la mort. C'est pourquoi il ne faut en aucun cas faire vomir un enfant qui a ingurgité de l'huile essentielle. En cas d'urgence, il faut appeler le Centre d'information toxicologique de Zurich sous le **numéro d'urgence 145** ou un médecin et fournir les renseignements inscrits sur l'étiquette. Dans tous les cas, par mesure de sécurité **ne jamais laisser les huiles essentielles à la portée des enfants.**